L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 JANVIER 1870. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIBET, [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 26 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails voir aux annonces.

Par le shérif, à 10 1/2 heures, sur les lieux, un certain édifice situé rue des Champs-Elysées, avant de factorerie de [illegible].

Par H. W. Pattrey, à 10 1/2 heures, sur les lieux, rue Julia No [illegible], entre St-Charles et Camp, un très beau mobilier de maison complet, comprenant des tableaux, une belle collection d'œuvres classiques et un grand piano.

Par P. J. Sugar, à 10 1/2 heures, 184 rue Poydras, entre Carondelet et Baronne—Le stock entier de G. Dolan, consistant en confections pour dames, demoiselles et enfants: tels que robes soie, popelines, piqués, percales, etc., des meilleures manufactures parisiennes.

Par O. Valeton, à midi, rue Morales près Champs-Elysées, le contenu de la briqueterie Bringhurst.

Par Hoffman, Marks & Co., à 10 heures, au No 41 de la rue des Magasins, en face de l'Hôtel St-James, grande vente sans réserve, de 350 colis de marchandises sèches étrangères et américaines. Et à 2 heures de l'après-midi, par ordre des gardiens du port, huit balles toiles avariées à moustiquaires.

Par J. Déjan Jr., à 10 1/2 heures, tout le fonds de la fonderie bien connue rue St. Philippe, entre Royale et Chartres.—Et au No. 82 rue Gravier, coin Carondelet, meubles et pianos.

Par G. Léautaud, au No 66 de la rue de Chartres, coutellerie de Sheffield, marchandises sèches, chaussures et chapeaux.

Par D. K. Murphy, sur la Levée, au pied de la rue Poydras, mais.

☞ Achetez vos conserves et chocolats chez M. Ernest Turpin, 68 Vieille-Levée.

☞ Achetez vos Stoves, Batterie de cuisine, Ustensiles de ménage et Ferblanterie, chez C. L. CAPOTE, angle des rues Bienville et Bourbon.

ATTENTION!

☞ Le Shérif procédera aujourd'hui à 10 1/2 heu. res A. M., sur les lieux, rue des Champs-Elysées, près la rue de Chartres, à la vente publique et adjudication d'une maison en bois, de machines, effets mobiliers, etc. Voir aux annonces.

ENCAN POUR LES DAMES!

Avis aux Dames!

M. W. DAUPHIN, 130 rue du Canal, a l'honneur d'informer les dames de la ville qu'afin de faire place aux nouveautés du printemps, il fera, mercredi et jeudi prochains, une vente à l'encan d'un assortiment splendide d'articles de modes et nouveautés provenant des fabriques les plus renommées de l'Europe. Cet assortiment se compose de velours, crêpe, rubans, soieries, ceintures faille et algériennes, dentelles Valenciennes, Alençon, oblique, blonde, châles, cols et mouchoirs, chapeaux garnis de Paris, pailles italiennes, belges et anglaises, fleurs artificielles, parures et garnitures de robes, gants, éventails, peignes et parures fines, plumes d'autruche, parures Marabout, et un superbe assortiment d'oiseaux et de plumes de fantaisie. Toutes ces marchandises sont d'importation récente et seront vendues avec garantie et sans réserve.

La maison Dauphin reçoit ses articles directement, et elle offrira, comme par le passé, aux marchands, le plus grand assortiment de gros, aux prix les plus avantageux dans cette ville.

☞ M. J. Déjan Jr., encanteur, vendra, aujourd'hui, à 11 heures du matin, deux ameublements de salon en [illegible] vert, légèrement avariés, et deux factures de glaces et de bureaux assortis, et un grand lot de meubles de maison. Cette vente est celle qui avait été ajournée lundi à cause du mauvais temps. Elle est positive et sans limite et aura lieu dans la grande salle d'encan de M. Déjan, rue Gravier No 82, près de la rue Carondelet.

Malt! Malt! Malt!—L'attention des acheteurs est appelée sur l'annonce d'encan de M. D. F. Murphy.

☞ FONDERIE A L'ENCAN.—Nous appelons l'attention particulière des intéressés à la vente de la Fonderie, située rue St-Philippe entre Royale et Chartres No 39, renvoyée à cause du mauvais temps et qui aura lieu aujourd'hui, à 10 1/2 heures du matin, par Déjan Jr., encanteur. La vente est positivement sans réserve.

Grande Vente de Marchandises sèches.—Nos lecteurs n'oublieront pas que c'est aujourd'hui qu'aura lieu à 10 heures du matin, rue des Magasins, No 41, en face de l'Hôtel St-James, par le ministère de MM. Hoffman, Marks & Co., encanteurs, la vente sans réserve de 350 colis de marchandises sèches, qui seront divisées en lots à la convenance des acheteurs. On verra dans une annonce insérée à la page des encans une énumération des marchandises pour lesquelles des catalogues seront délivrés au moment de la vente. Les marchands de la ville et de la campagne comprendront que des encans comme celui dont il est question sont très rares et qu'il ne s'offrira peut-être pas, de toute la saison, une chance aussi favorable de choix d'achat.

THEATRES.

Aujourd'hui, Mercredi.

ST-CHARLES.—Deborah or Leah the Forsaken.

VARIÉTÉS.—Lend me five shillings et Mazeppa—burlesque.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Représentation par la troupe Leffingwell.

CRESCENT CITY MUSEUM.—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

L'Admission de la Virginie.

La Chambre des représentants, qui avait adopté, par 142 voix contre 39, une résolution en faveur de l'admission de la Virginie sans conditions, a accepté, dans la séance d'avant-hier, tous les amendements du Sénat et a passé le bill tel que nous le publions ci-dessous. Voici donc la Virginie conditionnellement dans l'Union, comme y sont d'ailleurs les autres Etats du Sud, depuis que le Congrès s'arroge le droit de contrôler leurs élections, de réviser les actes de leurs législatures et d'imposer des pénalités pour l'exercice des droits les plus constitutionnels. L'admission de la Virginie, votée dans ces conditions par 135 voix radicales contre 47 votes démocrates, est un fait dérisoire, et les cent coups de canon que le général Canby a été invité à tirer en l'honneur de cet événement, ne feront qu'ajouter au ridicule de la chose. La discussion entre les deux meneurs radicaux, Bingham et Butler, donne à toute cette affaire le caractère d'une farce pitoyable. Butler a prononcé le véritable mot de la reconstruction: "La constitution de la Virginie, a-t-il dit, n'est pas l'œuvre des hommes d'Etat virginiens; c'est l'œuvre des aventuriers, des escrocs, des nègres des champs." Cela est vrai de toutes les constitutions récentes des Etats du Sud, et Butler eût dû, en remontant vers la source, dire: "Ces constitutions sont les fruits de l'arbre de la reconstruction, et ceux qui ont planté cet arbre sont Bingham, "l'assassin de madame Surratt," et "Butler le voleur" et les autres criminels du radicalisme; le gouvernement que nous avons établi dans chaque Etat du Sud, ce n'est pas un gouvernement républicain, c'est le gouvernement des esclaves et des chevaliers d'industrie; et cela, pour la plus grande gloire de la République modèle."

Ce sont là les derniers efforts du radicalisme pour achever cette œuvre odieuse de la reconstruction, qui restera comme une tache ineffaçable sur l'écusson des Etats-Unis. Cela fait, les radicaux ne pourront plus maîtriser les discordes intestines qui les divisent, et nous verrons surgir et se disputer de toutes pièces ce parti dont le passage aux affaires a été si funeste au pays.

Voici le texte du bill adopté par les deux Chambres du Congrès:

Attendu que le peuple de la Virginie a rédigé et adopté une Constitution de gouvernement d'Etat qui est républicaine; et

Attendu que la Législature de la Virginie élue sous ladite Constitution a ratifié le 14e et le 15e amendement à la Constitution des Etats-Unis, etc.

Attendu que l'accomplissement de ces différents actes de bonne foi était une condition préalable à la représentation de l'Etat au Congrès; en conséquence

Il est décrété que le dit Etat de la Virginie a droit à la représentation au Congrès des Etats-Unis.

Pourvu que tous membres de la Législature du dit Etat, avant de prendre ou de reprendre leurs sièges, ou que tout fonctionnaire du dit Etat avant d'entrer en fonctions, prête, signe et dépose au bureau du secrétaire d'Etat de la Virginie, pour y être préservé d'une façon permanente, un serment ainsi conçu:

(Suit le texte du serment blindé)

Ou que le dit [illegible] prête, signe et dépose de la même manière, le serment suivant:

"Je ——— jure solennellement que, par acte [illegible] des Etats-Unis, j'ai été relevé des incapacités qui sont imposées par le 14e amendement de la Constitution des Etats-Unis, Dieu me soit en aide."

Lequel serment étant prêté et certifié devant un officier légalement autorisé à recevoir des serments, et toute personne qui aura sciemment prêté un faux serment dans l'un ou l'autre cas, sera considérée comme coupable de parjure, et sera punie en conséquence par un emprisonnement qui ne sera pas moindre d'un an ni au-dessus de 10 ans, et d'une amende de $1000 au minimum et de $10,000 au maximum; et dans toutes poursuites pour violation des clauses de la dite loi, les certificats de la prestation des dits serments avec preuve de la signature de l'accusé seront considérés comme preuves concluantes que le dit serment a été légalement et véritablement administré par une autorité compétente.

Et pourvu de plus que toute personne qui, [illegible] dans les [illegible] jours après le passage de la présente loi de prêter, signer et déposer le dit serment, comme il est dit ci-dessus, sera considérée à tous égards comme ayant rendu sa place vacante; et pourvu encore que l'Etat de la Virginie soit admis à la représentation au Congrès comme l'un des Etats de l'Union sous les conditions fondamentales suivantes:

"Que la Constitution de la Virginie ne sera jamais amendée ou changée de façon à priver aucun citoyen ou une classe de citoyens des Etats-Unis du droit de voter, s'ils ont droit à voter par la Constitution reconnue, admise, [illegible] crime ou délit [illegible] selon la loi commune et [illegible] la loi commune, et [illegible] dûment condamnés; en vertu de lois également applicables à tous les habitants du dit Etat, pourvu que tout changement à la dite Constitution, prescriptive dans ses effets, puisse être fait en ce qui concerne la durée et les preuves de résidence des votants; qu'il ne sera jamais légal pour le dit Etat de priver aucun citoyen des Etats-Unis, à cause de sa race, sa couleur ou sa condition antérieure de servitude, du droit d'occuper un emploi sous la Constitution et les lois du dit Etat, ou, sous le même prétexte, d'exiger de lui toute autre qualification pour un emploi que celles qui sont requises des autres citoyens; Que la Constitution de la Virginie ne sera jamais amendée ou changée de façon à priver aucun citoyen ou classe de citoyens des Etats-Unis des droits et privilèges relatifs aux écoles garantis par la Constitution du dit Etat."

LA BANQUE DU PEUPLE.—Cette nouvelle banque dont nous avons publié la charte dans les colonnes de l'ABEILLE, a ouvert ses bureaux lundi dernier, dans l'ancien local de la Banque d'Amérique, à l'encoignure de la rue St-Pierre et de la Levée. Cet établissement financier est appelé à rendre de grands services au commerce de détail du Second District, et il ne tardera pas, nous l'espérons, à devenir très populaire. Nous avons déjà eu occasion de parler du président M. Robert M. Davis, du caissier M. Chs. Kerr, et de l'excellent conseil de direction nommé par les actionnaires. La Banque du Peuple est entrée activement en opérations et nous serons heureux de constater la réussite de cette utile entreprise.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La troisième représentation de Faust aura lieu demain, jeudi. La beauté de l'œuvre, la façon remarquable dont elle est montée, et le talent des principaux interprètes assurent à l'Opéra une série de belles et fructueuses soirées. Pour les deux premières représentations de Faust le contrôleur du théâtre s'est vu forcé de refuser un grand nombre de personnes; et la salle est déjà presqu'entièrement louée pour demain. Ainsi donc avis aux retardataires.

Distribution: Faust, Michot; Mephistophélès, Dumestre; Valentin, Théry; Marguerite, Mlle Dupuy; Siébel, Mme Dumestre. Danse par Mmes Billon, Papin, Kolff et M. Charles.

SOCIÉTÉ DES MÈRES CHRÉTIENNES.—On nous prie d'annoncer que le Rév. P. Chesnaue prêchera demain, jeudi, à dix heures du soir, à la Cathédrale St. Louis, et qu'il sera fait, à la fin du sermon, une quête au profit de la Société des Mères Chrétiennes. Le talent du prédicateur et l'œuvre éminemment charitable à laquelle il s'agit de concourir, attireront à l'église, nous l'espérons, une foule nombreuse et sympathique. La mission des Mères chrétiennes est de soulager les misères cachées, de pénétrer au sein des familles malheureuses et d'y apporter des consolations en même temps que des secours. Les souffrances les plus poignantes se dissimulent souvent: il faut toute la pénétration de la femme du monde pour les découvrir et toute sa délicatesse pour faire accepter, sans froisser de légitimes susceptibilités, l'offrande de la charité. Voilà la tâche que se sont imposée les Mères chrétiennes, et c'est pour nous tous un devoir de leur en faciliter l'accomplissement en leur apportant notre obole.

BAL MASQUÉ DE LA SOCIÉTÉ DES DAMES HÉBRAÏQUES.—La société charitable des dames hébraïques donnera ce soir, dans la Salle des Odd-Fellows, un grand bal paré et masqué pour célébrer le quatrième anniversaire de sa fondation. Nos remerciements au comité pour les invitations qu'il nous a adressées.

PETITE BIBLE EN FRANÇAIS.—Nous avons reçu de MM. Benziger frères, éditeurs à New-York, une petite bible illustrée avec texte en français, approuvée par un grand nombre d'évêques catholiques et recommandée comme livre d'école à l'usage de l'enfance et de la jeunesse. Le texte se compose de récits tirés de l'Ancien et du Nouveau Testament arrangés d'un ordre excellent et accompagnés de réflexions appropriées aux événements. Les chapitres sont courts et la matière a été divisée en paragraphes pour en rendre l'étude plus facile. Le livre est bien imprimé et les gravures sont bien faites. Cette petite bible se vend en détail au prix de 20 cents.

☞ Autre témoignage en faveur des Home Washer, (Lavoirs domestiques.)

Messieurs,

Nous certifions par la présente que le Home Washer, (lavoir domestique) opère d'une manière complète et satisfaisante. Nous vous en avons fort obligées si vous nous envoyez six de plus, un pour chaucune de nos maisons et douze Wringers (machines à tordre le linge.)

Les Sœurs de l'Asile du Mont Carmel.
Sœur JUSTINE, Supérieure.
Nlle-Orléans, 20 janvier 1870.

LE 27 JANVIER.—C'est demain jeudi le vingt-sept janvier, et cette date pourra devenir mémorable pour l'heureux possesseur du numéro qui sortira le premier dans le grand tirage qui aura lieu ce jour-là de la loterie de la Louisiane, suivant la combinaison nouvelle imaginée par MM. Howard, Simmons & Cie, combinaison détaillée tout au long dans la colonne qui suit les matières à lire. Quel agréable réveil aura celui qui en lisant le lendemain matin son journal y apercevra figurer dans la liste des tirages le numéro du précieux sommeil serré dans un porte-monnaie ou précieusement serré dans un tiroir. Quelle joie dans sa famille. Gagner cinquante mille piastres d'un coup, ou trente, ou vingt ou même dix mille, quel coup de fortune! Et pour ceux qui auront l'un des 430 lots de 1000, 500, 400, 300, 100 quelle bonne journée de gagnés. Pas d'escompte sur les lots à payer. Les billets sont certifiés et payés au bout du mois. Nous avons dit que les billets étaient à vingt piastres, mais ils sont divisés en coupons à la portée de toutes les bourses. Au lieu de vingt mille il peut donc y avoir cent mille preneurs de billets appelés à des chances pour le partage des $280,000 de primes à distribuer.

RABAIS EXTRAORDINAIRE.—Grande nouvelle pour les dames. MM. Lion & Pinsard, rue du Canal 151 et 153, leur offrent une rare occasion de bon marché en fait de gants de peau de toutes les qualités. Gants de peau ordinaires, gants système Jouvin et gants Jouvin, 50 cents, 70 cents et 140 cents la paire. Les dames conviendront que ces prix sont plus que modérés et qu'elles ne peuvent raisonnablement attendre rien de plus favorable. Les lots annoncés seront bientôt vendus, et nous engageons les personnes qui vont dans le monde à profiter de cette occasion si rare d'avoir de bons gants de peau à bon marché.

COSTUMES ET MASQUES.—Les amateurs du Carnaval trouveront plus loin une annonce de Mme Alabau qui a une immense variété de costumes et de travestissements de toute espèce, ainsi que des masques d'une nouveauté fort remarquable. Le magasin de Mme Alabau est rue Conti, No 91, entre les rues Bourbon et Dauphine.

$55.—C'est le prix, à New York, de la Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. On ne paye ni prime ni assurance.

L'ILLUSTRATION.—M. J. A. Jaquet, l'agent unique, pour la Louisiane, du journal L'ILLUSTRATION, vient de recevoir le premier numéro de cette intéressante feuille contenant actuellement vingt quatre pages de matières à lire et de gravures, au lieu de seize comme par le passé. Le journal sera envoyé à domicile. Pour les prix. Voir l'annonce.

M. V. J. DÉJAN a l'honneur d'informer les habitants de la ville et de la campagne qu'il est de retour de son voyage de France, où il a fait un séjour de plusieurs mois dans les départements vinicoles, afin de prendre des engagements avec les propriétaires des vignobles de la Gironde. M. Déjan a complété et terminé ses achats sous les meilleurs auspices et à des conditions qui lui permettront d'offrir ses importations toujours au-dessous des cours.

Il invite ses connaissances et le public en général à venir examiner son magasin, situé au No 58 rue de la Douane, afin de s'assurer de la bonne qualité de ses articles et de leurs prix modérés. Ils y trouveront des vins, liqueurs, cognac, etc., de premier choix, et toujours à des prix où ne peut plus réduits.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tenus de WILCOX & GIBBS, que les poètes, les chanteurs, les théologiens, les philosophes, etc., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur le bonheur de la famille. A vendre par M. S. Hedrick, 97 et 129 de la rue du Canal.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une économie qu'il faut recommander aux gens.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

—M. et Mme Ferdinand de Lesseps sont attendus à Paris vers le milieu de janvier.

Il ne reste plus qu'un fauteuil au Sénat. Dépêchez-vous, M. de Hess; vous avez bien qu'on vous le réserve.

—La dame D...., demeurant avec son époux à Nancy, [illegible], il y a une quinzaine de jours, des actes de [illegible], d'une attaque d'apoplexie. On l'avait enterrée. [illegible] D...... La justice [illegible] à Ribemont où il était venu, de [illegible] faire des emplettes de [illegible] pour passer les fêtes de Noël.

On attribue cet acte à la jalousie. Mme D...... était âgée de 35 ans, dit-on, et son mari en comptait 65.

Nouvelles de la Havane.

PROCLAMATION
DU CAPITAINE-GÉNÉRAL.

Nous empruntons à la Gaceta de la Habana, journal officiel du gouvernement, la proclamation suivante adressée, le 6 janvier 1870, aux habitants de l'île de Cuba par le capitaine-général Caballero de Rodas. Il est superflu d'insister sur l'importance de ce document.

GOUVERNEMENT POLITIQUE SUPÉRIEUR DE LA PROVINCE DE CUBA.

Habitants de l'île de Cuba!

En commençant l'année, dans ces jours de compliments et de félicitations, c'est avec une grande satisfaction que votre premier autorité peut vous féliciter, comme elle le fait, du changement notable qui s'est opéré dans tout ce qui concerne ce pays.

La tranquillité dont il jouissait avait été profondément troublée par une partie de ses enfants qui, d'abord, avaient dissimulé sous des programmes mensongers la coupable ambition qui les guidait. Ils ont enfin jeté le masque; et en se déclarant ouvertement les apôtres de l'incendie et de la destruction, ils ont fait cesser le danger qui existait alors qu'on pouvait avoir confiance en eux.

En présence des succès importants qu'a remportés la cause de l'ordre, de la justice et du droit, qui est celle de l'Espagne, en présence des événements qui ont marqué la fin de l'année 69, ceux qui s'étaient laissé séduire et entraîner par la rébellion, devaient être nécessairement désabusés.

L'été, saison meurtrière pour les Européens, sous ces latitudes, est passé sans que nous ayons eu à enregistrer un seul désastre dans notre armée, et les fièvres, le soleil et les pluies n'ont pas empêché les troupes d'occuper le territoire qui leur était assigné, ni de donner continuellement aux rebelles de sévères leçons, gagnant plus d'honneur à les atteindre qu'à les battre.—Deux fois, les rebelles ont osé prendre l'offensive; ils avaient réuni toutes leurs forces pour attaquer Victoria de las Tunas et Santa Cruz del Sur, et vous savez quelle rude leçon leur a infligée une poignée de convalescents, en garnison dans ces places.

C'est alors que la fureur, mauvaise conseillère, aveugla les chefs de l'insurrection au point de leur faire exalter comme de nobles et saintes choses le poignard et la torche, et croire qu'ils pouvaient fonder le bonheur de la patrie en la réduisant en cendres. C'est aussi de cette époque que date la soumission de milliers de personnes, qui, chaque jour, abandonnant la vie nomade et misérable où les avaient entraînés la violence et le mensonge, viennent se mettre à l'abri de l'égide tutélaire du gouvernement et du drapeau qui représente à Cuba le progrès continu et assuré.

L'insurrection demeurait réduite aux parties de l'île qui sont montagneuses et dépeuplées; les forces dont disposait ce gouvernement étaient plus que suffisantes pour en finir, et cependant il est arrivé de nombreuses forces de terre et de mer. Savez-vous pourquoi? C'est que nos frères de la Péninsule, qui connaissent nos sacrifices et y applaudissent, ont voulu en prendre leur part. Aussi, voyez-vous représentées ici toutes les provinces et toutes les armes, preuve éclatante de l'unanimité des sentiments que nos frères de la Péninsule, quoique divisés sur d'autres questions, entretiennent à l'égard de Cuba. Ces forces sont venues principalement parce qu'au cri sauvage de la rébellion, l'Espagne devait répondre, comme toute nation civilisée, en donnant protection complète à la famille, à la propriété, en réunissant les moyens d'arrêt et l'effusion du sang, stérilement et bien tristement versé.

Aussi, bien que le pays soit occupé militairement, l'état de siège n'a pas été proclamé—les tribunaux ordinaires et les autorités civiles sont demeurés en fonctions, les prisons sont demeurées vides.—Et sans qu'une amnistie ait été accordée, ceux qui étaient en armes dans le Cinco Villas ne présentent en ce moment ceux de nos frères; ils viennent en si grand nombre, que nos colonnes n'ont plus rien à faire dans ce riche district.

Cette manière qui est assez forte pour garder les côtes et concourir dans les ports au moyen formidable, est destinée à abattre les espérances de ceux qui croient encore aux expéditions de flibustiers recrutés dans la lie de la société des Etats-Unis, et malgré les déclarations imposantes du chef et du gouvernement d'une nation amie, sont conçues que puissante.

Les corps qui ont été répartis dans les usines ou autres propriétés de valeur, vont être les gardiens d'une richesse acquise au prix d'un pénible labeur.

Réunies à celles dont nous disposions déjà, ces forces réduiront, comme vous le voyez, à l'impuissance jusqu'au projet même de destruction; elles réaliseront le désir de notre noble patrie, désir qui doit être celui de tout ami de l'humanité, à savoir: de limiter, d'abréger les horreurs de la guerre pour frapper seulement, sans merci, ceux qui refusent de s'incliner devant la loi.

Volontaires: votre patriotisme sans borne, vos nobles caractères, l'abnégation avec laquelle vous êtes venus prêter le plus ferme appui à l'autorité et à l'ordre, vous donnent des droits à mes félicitations amicales.

Vous, soldats et marins, vous avez une fois de plus soutenu la réputation des armes espagnoles. La persévérance dans les travaux, la résignation que vous avez montrée au milieu des privations, la discipline toujours maintenue, la générosité avec laquelle vous êtes venus au secours de l'infortune, partageant vêtements et rations avec l'orphelin et l'indigent, sans lui demander d'où il venait, alors même que vous le saviez venu de l'ennemi; telles vertus ne m'ont point échappé et je suis fier de vous commander et de commander à vos frères volontaires d'armes. A tous j'adresse mes compliments de bonne année, et particulièrement à ces milices rubanées qui ayant pris leur part des guerres dans les champs de bataille, ont montré une loyauté et une valeur si bonnes.

Et comment ne vous féliciterai-je pas cordialement, vous aussi, négociants, industriels, agriculteurs, vous tous enfin qui composez cette digne et estimable population? Ouvriers, laborieux de la paix, vous avez fait l'offre désintéressée de vos biens, vous assurez sans cesse de la vie, et elle est des nécessaire, pour mettre fin à la guerre. Honorables sociétaires, en étant unis comme un seul homme, vous avez prêté le concours le plus efficace à l'œuvre de régénération entreprise par le gouvernement, écartant les obstacles et cherchant d'étouffer les ressources. Amis de votre pays, vous avez élevé ses droits par des résultats sans exemple dans l'histoire des querelles humaines.

Conservez cette précieuse union, qui est votre force véritable et vous n'aurez rien à craindre de l'avenir. Avec l'aide de Dieu, dont les fins seulement créent pouvoir et passer, et l'appui des honnêtes gens, votre gouverneur capitaine général espère que l'île sera prochainement pacifiée, ce que désire une nouvelle occasion de vous féliciter.

CABALLERO DE RODAS.
La Havane, 6 janvier 1870.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker, laquelle a remporté le deux premiers prix à la troisième foire de l'Etat de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

☞ La machine à coudre à points tenus de WILCOX & GIBBS réalise les prodiges, dit-on: elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. S. Hedrick & Co., 118 Canal.

Législature de la Louisiane.

MARDI, 25 janvier 1870.

SÉNAT.—Le rapport du Trésorier d'Etat pour 1869 a été reçu et référé au comité de finance.

Le bill fixant le salaire des juges de la Cour Suprême est référé.

M. Bacon demande la suspension des règlements pour présenter un bill relatif à l'enregistrement. Le bill est envoyé à l'impression.

Un rapport favorable est fait sur une compagnie de secours et d'assurance sur la vie.

Au moyen de la suspension du règlement, M. Wiltgenstein demande la discussion du bill amendant l'acte relatif aux impressions publiques. Renvoyé au comité des impressions.

Tentative est faite pour amender le bill qui abolit les maisons de jeu, en refusant de donner quoique ce soit au dénonciateur.

M. Smith s'y oppose car, dit-il, si cet amendement passe, les maisons de jeu reprendront leurs affaires et il vaut, mieux qu'ils restent fermées comme ils le sont aujourd'hui.

M. Bacon appuye M. Smith.

M. Todd soutient l'amendement et demande le dépôt sur la table de la proposition faite par M. Smith d'ajourner indéfiniment le bill.

Le vote est divisé mais le président décide en faveur du dépôt sur la table de la proposition de l'ajournement indéfini.

Le bill de secours pour les vétérans de 1814, et 15 et leurs veuves est référé au comité de finance.

M. Ray présente un bill pour incorporer la compagnie de chemin de fer de Texas et de la baie de Berwick.

M. Lynch appelle le bill rappelant l'acte qui autorise la collection des taxes d'Etat en warrants.

M. Copland demande que tous les warrants reçus par les membres et les employés des Chambres soient reçus pour taxes.

M. Lynch demande à ce qu'on ajoute les warrants de l'Exécutif et du judiciaire. Adopté.

Le bill ainsi amendé passe.

La seconde section du bill constabulaire est adoptée.

Sur la troisième section, M. Ogden fait un long discours contre le bill.

Le secrétaire de la Chambre entre et demande le concours du Sénat pour le substitut du bill de la Chambre No 18, "le bill du chemin de fer de Chattanooga."

Après l'adoption de la 4e section du bill constabulaire, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—52 membres répondent à l'appel.

M. Witts, d'Orléans, demande permission d'enregistrer son vote contre le bill de Chattanooga, bill le plus outrageant et le plus indigne, dit-il, qui ait jamais été décrété par aucune assemblée délibérative.

MM. Kent, Tarrand et Kager ont aussi obtenu de voter de la même manière.

L'orateur annonce la composition du comité élu de, le comité spécial nommé pour examiner la législation du Conseil de Jefferson City. MM. Gertzkamp, Noble et Burrell font partie de ce dernier comité.

M. Taylor, d'Ouest-Feliciana, présente une résolution permettant à Mme Dr. Mary E. Walker de faire une lecture dans la Chambre des représentants. Cette résolution est rejetée par 21 voix contre 38.

La résolution suivante est présentée par M. H. Isabelle.

Résolution jointe relative au temps et au nombre de jours légaux de la première assemblée générale qui a commencé après l'adoption de la Constitution de la Louisiane, adoptée le 17 et le 18 avril 1869.

Après des débats irréguliers sur diverses questions de moindre importance, la Chambre s'ajourne.

On vient de présenter à la Législature de l'Ohio un bill ayant pour but d'interdire la lecture de la Bible et le chant des hymnes religieux dans les écoles publiques.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles européennes.

Madrid, 25 janv—Le rappel du vote des Cortès, excluant pour toujours les Bourbons du trône, a été rejeté par 151 contre 38.

Paris, 25 janv—La grève des ouvriers de Creusot est finie.

Madrid, 25 janv—Le rapport d'après lequel Montpensier aurait été élu aux Cortès, à Oviedo, est prématuré. L'élection n'est pas finie, mais sa défaite est considérée comme certaine. Les élections qui se font en ce moment dureront trois jours.

Paris, 25 janv—Au procès du prince Bonaparte le député Gambetta prêtera son ministère à la famille de Victor Noir.

Nouvelles de Washington.

Washington, 25 janvier, à midi—Le comité d'élection de la Chambre a rapporté ce matin sur la délégation virginienne. Le rapport est défavorable à Charles H. Porter, à cause de mauvais précédents en fait de loyauté; défavorable aussi à Joseph Segar, à cause de la légalité douteuse d'un représentant pour tout l'Etat.—Geo. W. Booker et Lewis McKenzie, leurs sièges étant contestés sont retenus par le comité pour plus ample considération.

Le reste de la délégation sera admis en prêtant le serment d'usage.

Les sénateurs de la Virginie ne sont pas ici et il n'a pas été statué à leur égard.

Le bill de la Virginie a été mis au net et est maintenant au Sénat, attendant la signature du vice-président Colfax, et immédiatement après son retour, il ira au Président.

L'admission de la Virginie sera certainement complétée aujourd'hui, s'il revient à temps pour recevoir la signature du Président, plusieurs représentants de cet Etat pourront, aujourd'hui, prendre leurs sièges.

Washington, 25 janv—Le Revenu a touché aujourd'hui $613,000. Espèces dans le Trésor $50,000,000. Circulation $5,000,000. L'état de la dette n'accusera qu'une très faible diminution. Le comité des voies et moyens a voté aujourd'hui sur la question d'admettre le charbon en franchise. Le vote a été comme suit: Oui, Hooper, Allison, Maynard, Brooks, 5—Non, Kelly, McCarthy, Blair, Schenck, 4. On croit que Maynard change son vote.

Il ne sera plus émis de billets de 50 cents avec les planches actuelles à cause des nombreuses contrefaçons qui circulent. Le département du Trésor prépare un nouveau plan.

Le gouvernement vendra un million d'or demain et achètera pour un million de certificats de dette jeudi.

Les sénateurs de la Virginie seront assermentés au Sénat sur le reçu de l'approbation du bill par le Président, à moins que quelque sénateur ne fasse objection, ce qui ne parait pas devoir être, attendu que leurs pouvoirs ont été présentés devant le comité.

Le comité d'élection entendra M. Segar, demain, sur son droit à siéger comme représentant de toute la Virginie.

La Chambre, aujourd'hui, dans l'affaire de Wallace contre Simpson, a indiqué clairement sa détermination de refuser des sièges aux candidats de minorité, là où les candidats de majorité étaient inéligibles. C'est pour la première fois que la Chambre passe par dessus l'opinion de son comité d'élection. Le comité avait rapporté en faveur de Wallace, Simpson ne pouvant pas prêter le serment.

La Tribune de New York, dit aujourd'hui: La Chambre a adopté la politique perverse du Sénat sur le bill de la Virginie sans amendement. Les conditions suivant lesquelles la Virginie doit être admise ont été publiées dans nos colonnes et peuvent se voir encore aujourd'hui dans le rapport des délibérations. Nous n'avons pas besoin de répéter que nous regrettons profondément le triomphe qui a été remporté pour les fiers de perdre ses semaines de débats et de récriminations.

Le Congrès a prescrit certaines conditions pour l'admission de la Virginie et l'Etat s'est conformé pleinement à ces prescriptions. Le Congrès prescrit maintenant de nouvelles conditions, pour lesquelles la tradition de la Virginie en 1861 par la nouvelle faite Congrès en 1870. Nous ne croyons pas qu'une telle politique soit bonne, même comme politique de parti, car elle aggrave le tort fait à la Virginie, et nous croyons qu'elle fera moins de mal à cet Etat qu'au parti qui s'est si mal conduit envers la Virginie.

CHAMBRE.—Le bill affectant des terres de Californie au Homestead et à des projets de préemption a été adopté aujourd'hui.

Le secrétaire de la guerre a demandé des renseignements sur la situation de la compagnie du chemin de fer de Nashville et Decatur.

Le bill donnant à la veuve du général Meade une pension de $50 par mois aurait soulevé des objections, a été rejeté.

L'expédition à l'isthme de Darien sera payée avec l'allocation de $40,000 faite en 1866.

Le bill de League Island a été longuement discuté aujourd'hui.

La Chambre a décidé, aujourd'hui, que si l'un et l'autre postulant du district de la Caroline du Sud n'est pas admis. Toute l'affaire, après beaucoup d'excitation et de confusion, a été référée au comité des élections qui en examinera les mérites. Il y aura une séance du soir pour la discussion seulement.

SÉNAT.—La séance du matin a été absorbée par les saisies de whiskey de la Californie. Pas de décision.

Le Sénat reprend le bill de circulation de Sherman et le bill des billets d'or.

M. Sumner demande que son bill soit lu et le présente comme substitut.

M. Sherman réplique que le bill de M. Sumner est un bill de consolidation dont s'occupe maintenant le comité des finances. Le débat a duré jusqu'à l'ajournement.

Nouvelles Diverses.

New York, 26.—Le capitaine J. Alexander, vieux et riche négociant de la Nlle-Orléans, est mort ici dernièrement avec $60,000 d'obligations et de fonds en sa possession. Sa fille, Mme Virginie C. Burke, demeurant à la Nlle-Orléans, n'ayant pas reçu ni lettre hebdomadaire annuelle est venue à New-York et croit être sur les traces de $6,000. Le capt. Alexander a été enterré sous un faux nom. Il a été exhumé et une enquête se fait sur les causes de sa mort. Plusieurs arrestations ont été faites.

Richmond, 25 janv—Un salut de 100 coups de canons a été tiré au parc de ville, à midi, aujourd'hui, en l'honneur de l'admission de la Virginie dans l'Union. Cinq mille personnes environ étaient présentes; les deux tiers se composaient de nègres. Le drapeau national a été arboré sur la Douane et le capitole. Le gouverneur Walker a parlé aujourd'hui pour féliciter le peuple et a prédit un avenir glorieux pour l'Etat.

Un conservateur de couleur et nombre de républicains de couleur ont fait des discours politiques dont le sens est que si l'Etat n'observe pas l'esprit des actes de reconstruction, il sera remis à l'état de territoire.

Richmond, 25 janv—Les canons dont on s'est servi aujourd'hui, sont les mêmes que ceux qui saluèrent le drapeau quand les troupes des Etats-Unis occupèrent la ville en 1865. L'officier commandant était un natif de Richmond.

Marchés européens.

Liverpool, 25 janv au soir—Coton animé à la clôture. Uplands 11 5/8 à 11 3/4, Orléans 11 7/8 à 12 1/8. Vendu aujourd'hui 15 000 balles.

Londres, 25.—Le Parlement se réunira le 8 février.

Marchés Américains.

New-York, 25 janv., midi—Farine inactive, sans changement.

New York, 25 janv au soir—Argent facile à 4 à la clôture. Escompte facile de 7 à 9. Or à 121 1/4 à la clôture. Sterling très ferme 9 1/8. Gouvernements fermés à la clôture. 5-20 115 5/8. Fonds du Sud lourds à la clôture dans le Tennessee, plus hauts en Virginie. Pas de changement dans le reste des valeurs.

New York, 25 janv au soir—Coton plus ferme à la clôture. Mid 25 1/8. Vendu aujourd'hui 4500 balles.

New York, 25.—5 20, 115 5/8; 10.40, 112 5/8; Louisiane, 68; Levée, 63 et 77.

Charleston, 25 janv—Coton actif, de 1/8 à 1/4 en hausse. Vendu 500 balles. Mid. 24 1/2. Reçu 709.

Savannah, 25 janv—Coton ferme et en hausse. Vendu 500 balles. Reçu 1807.

Mobile, 25 jan—Coton, demande bonne et générale, ferme à la clôture. Mid. 24 1/2; vendu 3000 balles; reçu 1463; exporté 1221.

Memphis, 25 jan—Coton plus ferme à la clôture. Mid. 24 3/4; reçu 2781; exporté 250.

Cincinnati, 25 jan—Farine ferme, de famille 5 25. Coton calme, Mid. 24 1/4 à 24 1/2. Jambons 18 1/2. Beurre 28. Bacon 12 3/4.

St. Louis, 25 jan—Farine superfine 4 15. Mais 75. Graisse 15 à 16 1/4.

Chicago, 25 jan—Farine 3 75. Mais 71 à 71 1/2. Sucre 11 1/2 à 13 1/2. Pork 26 1/2. Graisse 15 1/2. Jambons 15.

Louisville, 25 jan—Vendu hier 125 boucauts de tabac de 5 à 8 cts. Farine de famille 5. Jambons 20. Graisse 17. Whiskey 95.

Memphis, 25 jan—Temps clair et agréable.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 25 janvier—Descendant, le Stradér, Tom. Jasper. Temps clair et agréable.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 25 janvier—Arrivé le brick Lola, en 14 jours de St-Martin, avec du sel. Pas de départ.

Passe à Loutre, 25 janvier—Pas d'arrivages. Temps calme. Le bateau de sauvetage Osage a réussi aujourd'hui à relever le schooner Varina, du département hydrographique, qui avait sombré au-dessus de la station télégraphique, et le [illegible] dans la ville.

(Dépêches Times soir.)

Washington, 25 jan—C. B. Lock, de l'hôtel Spotswood est ici pour inviter le prince Arthur, au nom des citoyens de Richmond, à visiter cette ville. M. Lock a visité M. Thornton, le ministre anglais, et a été informé que le prince n'irait pas plus loin au Sud pour le moment, mais qu'il visiterait le Sud avant de retourner en Europe.

Le temps continue à être lourd et désagréable.

Paris, 25 jan—Bourse animée à l'ouverture. Rentes 73.65.

New York, 25 janv—midi—Argent facile, de 6 à 7. Or 121 1/4. Coton ferme, bon ordinaire 24 1/4, bas Mid. 24 7/8, Mid. Upl. 25 1/2, Mid. Orléans 26 cts.

TROPPMANN

Condamné à mort.

Suivons Troppmann condamné à mort.

En sortant de la cour d'assises, Troppmann a traversé, la tête haute et la bouche moqueuse, la salle des détenus, puis il est descendu lentement, entraînant ses gardiens pour ainsi dire, les quatre-vingt-douze marches de l'escalier qui mène à la Conciergerie.

Arrivé au couloir qui mène à la maison de justice, il voit, à un coup de sonnette, la grille s'ouvrir devant lui.

Il passe devant les gardiens que précède le directeur Grobon, droit, hautain, mais les traits fatigués sinon abattus. Et, sur le champ, en pénétrant dans le couloir, son premier soin est de dire à M. Claude, chef de la sûreté, qu'il rencontre au premier rang:

— Eh bien! je suis condamné à mort! vous le savez! Oh! je m'y attendais, mais ce n'est pas tout ça, j'ai rudement faim ce soir, je n'ai rien pris depuis ce matin!

Sans lui répondre, on le fait entrer dans la cellule No 1 pour procéder à sa toilette.

Jamais riche, jamais puissant n'aura connu l'empressement, l'attention, l'exactitude, la ponctualité de serviteurs zélés s'il n'a été condamné à mort!

Tous l'aident, même le directeur.

Le condamné est dépouillé de tous ses vêtements, jusqu'à sa chemise qui est remplacée par le gros linge écru des prisons.

Rien de plus douloureux que cette toilette.

Troppmann enlève sa redingote, son gilet—qu'il regarde, sans doute, à cause des fameux pois blancs, qui ont fait tant de bruit.

Une fois nu—il s'appuie contre son lit—ses jambes sont grêles, le buste est bien proportionné, le thorax peu développé, le cou court, ramassé, étranglé, les bras sont robustes et se rattachent fermement à ces mains spatuleuses, qui, d'après l'accusation, ont pu étrangler deux enfants en quelques secondes.

On lui présente la chemise de toile blanche de la prison: le gardiens avaient négligé d'en découdre les manches; Troppmann, sans embarras, a supplée à cette omission en les déboutonnant avec ses dents.

Puis il passe les chaussettes de la maison et le pantalon de drap brun, sans bretelles.

Au moment où les agents lui ont présenté le gilet-veste de drap brun à manches, Troppmann a refusé de l'endosser sous prétexte qu'il avait assez chaud.

Mais sur l'insistance de l'un des gardiens, il l'a endossé.

Et, d'un bond il s'est remis d'aplomb et a dit:

"Alors! c'est fini, hein?

Puis, sur le champ, Troppmann demande à manger.

C'est à ce moment qu'un gardien s'avance, tenant la camisole de force.

Troppmann fait un geste.

— Qu'est-ce cela?

— La camisole de force!

— Non! je n'en veux point! Que craignez-vous? Pourquoi des précautions? Je n'en veux pas!

Il consent cependant à ce qu'on lui passe le fatal vêtement.

L'attitude de Troppmann, enveloppé, ficelé, si elle n'est fière, est presque hautaine.

Avec emportement, il s'est plaint qu'on le bouclât trop fort: il ne pourrait pas manger!

Cette opération étant terminée, Troppmann s'est tourné vers son entourage et a dit:

— Enfin, c'est fini.... il y a assez longtemps qu'on joue la comédie avec moi.

Les assistants—habitués à son cynisme—se regardent stupéfiés.

Troppmann a demandé alors qu'on voulût bien lui donner à boire.

Un des employés de la Conciergerie ayant apporté une gamelle en fer pleine de vin, Troppmann en a bu la valeur d'un verre à peu près, puis, invité et laissant en dessous des regards de surveillance, il s'est avancé, lorsqu'on lui a dit de le ramener tout le monde, et il a dit: "Allons! j'ai besoin de repos."

Tout le monde est sorti.

Alors, on lui a servi le repas du soir.

Ce repas se composait d'une soupe grasse, d'un morceau de bœuf et d'une portion de vin!

Avant de se séparer de lui, le directeur de la Conciergerie a informé Troppmann qu'il avait trois jours, aux termes de la loi, pour former son pourvoi contre le jugement qui l'avait condamné. Le directeur du dépôt a, ajouté qu'il pourrait se concerter à cet égard avec son défenseur.

"Je le sais, a répondu Troppmann, Me Lachaud m'a promis de venir me voir demain."

Voit pressant, mais tourmenté, nuit de remords? Des cris entrecoupés, des gémissements? A son réveil, Troppmann est l'air d'un malheureux qui a pas dormi, Sans être pourtant abattu, il se montre circonspect, silencieux, taciturne.

A peine son repas matinal fut-il pris que le directeur, M. Grobon, le vint ouvrir sa cellule. M. Grobon venait pour demander à Troppmann s'il avait quelque désir à exprimer et, à l'occasion, lui dire que dans le cas où il serait résolu à adresser son pourvoi au ministre de la justice, il se ferait fort de lui en fournir les moyens.

Merci! dit Troppmann. Je ne refuse pas; mais M. Lachaud m'a promis de venir me voir aujourd'hui, je ne ferai rien sans lui.

— Voulez-vous aider qu'on le prévienne?

— Je veux bien.

M. Grobon fit prévenir M. Lachaud.

Jusqu'à trois heures et demie, heure à laquelle le célèbre défenseur devait venir, Troppmann se montra inquiet, agité, pressé d'entendre annoncer l'arrivée de son avocat. Il marchait, et il s'asseyait, à un moindre bruit de rien dans son sommeil, au moindre mouvement, au moindre pas, il s'arrêtait, écoutait!

Il demanda qu'on l'aidât à se présenter convenablement.

Il se fit arranger les cheveux avec soin, avec un soin presque coquet.

Troppmann a sur le front une mèche rebelle qui forme toupet; il demanda qu'on la ramener et ramener ses autres cheveux qui ont précipitant un marché: ce disant: " M. Lachaud viendra! il venir! Mais il me l'a promis. Qu'il est long!"

A trois heures et demie, M. Lachaud frappait à la Conciergerie.

Aussitôt M. Grobon alla à sa rencontre et lui dit: "Entrez-vous! il est impatient. Il vous redoute; il ne parle que de vous!"

— C'est bon! Pauvre malheureux!

— Oui voulez-vous le voir? dans sa cellule.

— Non! répondit-il, dans la cellule des avocats.

Je voulais, nous dirait cet homme de cœur, donner à Troppmann quelques instants, loin de la présence de ses gardiens, et rester seul avec lui.

Troppmann entra vite!

Il avait obtenu—attitude singulière chez cet homme!—qu'on jetât sur la camisole de force une houppelande de prisonnier ordinaire.

Les gardiens se retirent, laissant le défenseur et le condamné de nouveau seuls.

"Pauvre malheureux! dit Me Lachand à Troppmann, qui s'inclinait profondément, courage, de la résignation!

Que dire à un homme voué à la mort?

"Monsieur, dit textuellement Troppmann, je voulais—oh! je voulais—vous remercier de vos efforts, de vos tentatives extraordinaires pour me sauver la vie!

Il paraît que c'était impossible.

C'est égal, je n'ai plus presque que quelques heures à vivre, mais je vous suis bien reconnaissant; et si j'avais l'éternité, je vous serais reconnaissant tout ceci!

— Allons! dit l'avocat, calmez-vous.

— Oui, monsieur Lachaud, ce que je ressens pour vous, c'est de tout le fond de moi.

— Eh bien! Troppmann, il faut vous pourvoir.

— Monsieur Lachaud, je le veux bien, si cela doit inspirer la pensée de rechercher mes complices; mais si c'est en vain, je ne veux pas vivre davantage.

— Qui sait? réplique Me Lachand.

Alors, je signerai. Mais je vous en prie, on dit que la Cour de cassation est bien longue; tâchez que ça aille vite, j'en ai assez, j'en ai trop, je ne veux plus rien, à moins qu'on recherche mes complices.

A ce moment, M. Grobon se présenta, accompagné de son greffier.

Il était muni de lettres, toutes libellées, adressées à raison de pourvoi en cassation, à M. la garde des sceaux.

Signez! dit M. Grobon.

Troppmann regarda M. Lachand, puis lut la formule entière; un gardien s'approcha, dégrafa la camisole.

Troppmann se hâta de signer.

L'on s'empresse de lui rattacher la camisole, mais c'était long, et il se hâta d'aller auprès de M. Lachand, pendant qu'on le liait.

— Monsieur, dit Troppmann, encore, encore, oh! je vous remercie.

Et,—faisant un grand salut,—il s'inclina profondément.

— Adieu, dit Me Lachand, au revoir! Si vous avez besoin de moi, et vous voulez me revoir, me parler, prévenez moi et j'accourrai.

— Merci! dit Troppmann,—puis, revenant sur ses pas, il dit vivement: Alors, au revoir!

Il fut reconduit dans sa cellule.

A peine Me Lachaud était-il sorti de la Conciergerie, qu'une voiture cellulaire y faisait son entrée.

Le directeur, M. Grobon, alla prévenir Troppmann qu'ils allaient se quitter. Troppmann fut assez surpris!

— Tout de suite comme cela, après avoir été quelque chose, être extrait, arraché de prison!

Troppmann se remit bientôt; M. Grobon lui explique que sa position de condamné faisait Troppmann l'hôte de la prison de la Roquette, autrement dit pour tout le monde: le dépôt des condamnés!

Troppmann fut bien vite prêt.

Il dit: Adieu! au directeur et le remercia.

—Adieu! dit M. Grobon, et le malheureux fut hissé dans la voiture jaune.

A cinq heures, Troppmann arrivait au dépôt des condamnés, dont le directeur est M. Larocque d'Oisy.

La prison de la Roquette, c'est la marche à pied de l'échafaud! A deux pas l'un de l'autre!

La voiture cellulaire traversa trois cours et alla s'arrêter au seuil d'un couloir à voûtes ouvertes, au bout duquel est la dernière chambre des condamnés.

Cette cellule est située au rez-de-chaussée, à l'extrémité de la dernière cour. Elle est très longue, suffisamment large et élevée. Blanchie à la chaux, elle reçoit le jour d'une fenêtre donnant au midi, et placée le long du mur, sur le côté vers la porte.

Une paillasse, deux matelas, un traversin, des couvertures grises: voilà le coucher.

En face de la porte est un poêle, une table et une chaise.

Le parquet est carrelé de petites briquettes rouges. Que de pieds l'ont ont usées!

La passèrent leur dernière nuit: Lacenaire, Avinain, Philippe, Lemaire!

LES MANUSCRITS DE TROPPMANN.

Pièces trouvées sur l'assassin au moment où on lui a mis la camisole de force.

On lit dans le Moniteur universel:

Ni le procès et la condamnation de Troppmann, ni les innombrables détails publiés de ce bizarre et monstrueux personnage n'ont épuisé l'intérêt même émoussé de la curiosité publique. Nous continuons à enregistrer, soit d'après nos propres documents, soit d'après les informations de nos confrères, les faits et gestes de cet homme qui aura eu l'étrange privilège d'occuper presque à lui seul l'attention générale depuis le jour de la découverte de son crime jusqu'au dernier acte de l'expiation.

Mais rien, assurément, parmi tous les détails qu'on a pu lire, n'approche, au point de vue de l'intérêt et de la curiosité, de la primeur que nous avons la bonne fortune d'offrir aujourd'hui à nos lecteurs. Il s'agit de pièces manuscrites trouvées dans les vêtements de Troppmann jeudi soir, à neuf heures et demie, au moment où, à l'issue de la dernière audience, il a été condamné à mort, à la place de ses habits bourgeois, la tenue réglementaire de la prison.

De ces écrits, tous inédits, les uns sont en vile prose, les autres ont la prétention d'être en vers.

(A Fanny.)
Le 29 décembre.

Monsieur Lachaud,

Dans votre défense vous pouvez dire si vous voulez que c'est à cause de la fille du plus âgé de mes complices que je ne veux pas dire leurs noms, puisqu'elle est innocente et qu'elle est avec ses malheureuses sans que je dénonce encore son père que je ne veux pas qu'on dise voici l'enfant de Troppmann et le petit fils et la petite fille d'un des assassins de Pantin.

(A Fanny.)

On a versé du sang par le mode voyage du père Kinck et cela par méchanceté pour me nuire, car c'est prouvé qu'il n'a pas perdu une seule goutte de sang.

(Au crayon.)

—Belle enfant, veux-tu par ta présence me décharger de tes soucis.
Ou par ton beau visage dissiper mes ennuis!
Je suis porté à croire le contraire:
Que un homme comme moi ne peut pas te plaire.
Pourtant, si comme tout le présage, je dois mourir,
De toi, chère enfant, je garde un doux souvenir!

(Au crayon.)

A L'EMPEREUR!

Sire,

Je me suis adressé à toutes les autorités sans recevoir justice.

Je n'ouvrais plus m'adresser à Votre Majesté. Je suis accusé d'assassinat; on m'impute des crimes dont je ne suis pas coupable.

J'ai voulu fournir des preuves que j'ai des complices en disant qu'ils trouveront un portefeuille à un endroit que j'ai indiqué; on refuse de le chercher, parce que je ne veux pas m'abaisser à dénoncer les vrais coupables pour rendre deux honnêtes familles malheureuses.

Si mes complices sont coupables de mourir, leurs familles sont honnêtes.

Je me suis adressé à M. le chef de police de sûreté, à M. le juge d'instruction et à M. le procureur général.

Je m'adresse aujourd'hui à Votre Majesté, je ne vous demande que justice.

Un abandonné,
J. B. TROPPMANN.

(A l'encre.)

Docteurs ont dit que j'avais des cheveux arrachés.

Que j'avais des ampoules: ce sont des ânes et n'y a que Bonnin de savant et connaît son affaire.

CHRONIQUE LOCALE.

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS.—On nous écrit de France pour nous demander des renseignements sur un nommé Drodelot, venu à la Nouvelle Orléans en 1835 ou 1836, et qui a été marchand de meubles rue St. Philippe, et dont on n'a plus eu de nouvelles depuis 1864. Les personnes qui pourraient nous donner quelques informations à son sujet sont priées de nous les adresser au bureau de rédaction de l'Abeille.

SLEEP MY DARLING BABY.—Cette composition, paroles et musique, est due tout entière à M. Dr. I. H. Nagle et se vend chez M. A. K. Blackmar, rue du Canal No 164.

L'AFFAIRE NIXON.—Mr. C. W. Cammack a comparu hier sous l'accusation de meurtre devant la Première Cour de District, accompagné de ses deux avocats, MM. Semmes et M. Hunt. L'acte d'accusation a été dressé par l'avocat général et il lui en a été donné lecture devant le juge Abell. Mais le jour ou le procès sera appelé n'est pas encore fixé. Depuis l'instruction de l'affaire devant le recorder Becker, le prévenu a occupé la chambre de la prison de paroisse qui est ordinairement réservée aux prisonniers de classe élevée. M. Cammack passe son temps à lire et à recevoir des visites.

RECOUVREMENT DE LICENCE.—Mr. F. B. Hernandez avait obtenu une injonction contre les officiers de la ville qui voulaient intervenir dans la collection de certaines licences achetées par lui au prix de $1750. Hier, l'avocat de ville a répondu que le maire n'avait pas le droit de vendre une telle collection, et, que, dans tous les cas, le contrat est désigné qu'elle certaine classe de licences et non d'autres. M. Beckwith soutient qu'il a été touché ainsi indûment une somme de $10,000.

FEU.—Vers deux heures, hier matin, le feu a pris dans une maison de bois possédée et occupée par M. F. Camadge, rue Marigny entre Borse et Vertu. La bâtisse qui a été entièrement détruite, est assurée au bureau des Marchands pour 2,500.

NOUVELLES DIVERSES.—Pauline Hunter, couleur, a été arrêtée dans le Second District, sous prévention d'abus de confiance.

—Un homme de couleur nommé Sam Washington, a été conduit et écroué à la Maison Trémé sur l'accusation d'avoir tenu une conduite outrageante devant des dames.

—Victor Gaston, accusé de détournement et d'abus de confiance, a été arrêté dans le 1er District.

Adams Jones, domestique à l'hôtel Ouachita, accusé d'avoir essayé de vider les poches de C. Collins, a été renvoyé en prison d'où il sortira s'il peut fournir une caution de $250.

George Ryan, accusé d'avoir loué aux écuries de Leonard une voiture et de l'avoir malicieusement cassée, a été mis sous une caution de $500.

Edgar Williams, couleur, accusé par John Schueller d'avoir volé $74, a été renvoyé devant la cour criminelle.

John Stewart, accusé d'avoir volé $10 à Nicholas North, a été renvoyé devant le même tribunal, ainsi que Bill Johnson, couleur, pour avoir volé du linge.

ARRIVÉE.—Un télégramme de la Passe du Sud-Ouest annonce l'arrivée du général W. T. Sherman et de son état-major, sur le steamer Cuba. Le Cuba a traversé la barre hier à 7 heures du soir.

VOL.—Mardi matin, vers 4 heures, on est entré chez Jose Angola, rue Cassalvo, et l'on a emporté divers objets valant en tout une centaine de piastres. Les voleurs s'étaient introduits en forçant une fenêtre de derrière et se sont esquivés sans laisser d'autres traces.

CONSEIL DE VILLE.

ALDERMEN.—M. Pothoff au fauteuil. (Le nom n'est pas aristocratique). Ce même M. Pothoff présente une résolution qui aurait pour but de faire travailler le Bureau des travaux publics à la construction de la levée sur le lac. L'objet de la résolution serait de transférer le travail aux autorités d'Etat. La résolution est adoptée.

Une autre résolution nomme un comité réuni pour conférer avec le maire sur ses intentions relatives à une élection municipale en mars. A lopté et le comité est nommé.

Une résolution relative au payement du gaz fourni par la Compagnie est présentée au concours des Aldermen.

Une résolution pour l'ouverture de la rue de l'Union, de la rue Dryades à la rue des Remparts, après une publication de la notification en anglais et en français, pendant huit semaines, est adoptée.

M. Prados veut placer la compagnie du Gaz sur le même pied que les écoles publiques pour le payement.

L'alderman O'Brien ne veut aucune préférence et présente un amendement.

Toute l'affaire est remise à la prochaine séance, régulière ou non.

Une résolution rappelant l'ordonnance No 708, donnant à M. E. Bermudez le contrat pour collecter certaines taxes arriérées, est référée au comité de finance.

Une résolution ayant pour objet d'imposer l'admission du Republican comme journal officiel, est lue.

M. O'Brien soutient que le Bulletin est le journal officiel.

La résolution est référée.

Une résolution requérant le maire Conway de fournir au Conseil un exposé détaillé de la situation des fonds Dirrod, est lue.

M. Prados dit qu'il est opposé à tout procès, attendu que le testament confie le fonds au Maire, seul, et non au Maire et au Conseil municipal. Tout ce que le Conseil peut faire c'est d'accuser tout maire d'avoir volé le fonds.

La résolution est perdue.

Une résolution nommant un comité réuni pour conférer avec la Législature, sur la question de résoudre les difficultés financières de la ville, est adoptée.

Le Conseil s'ajourne.

ASSISTANTS-ALDERMEN.—Le rapport du Trésorier accuse une recette de $137 277 et une dépense de $120,459 Balance $16,676.

Un message du maire annonce que la Compagnie du Gaz menace de supprimer la lumière du gaz dans les édifices publics, les marchés et les rues, si deux ans d'arrérages ne lui sont payés immédiatement.

M. Pemberton dit que 60 ou 90 jours seront donnés à la ville et qu'un arrangement peut être facilement effectué.

Une résolution de M. Farrell tendant à donner une satisfaction partielle à la Compagnie, passe à la première lecture.

M. Walsh offre un amendement ayant pour but de mettre au pro rata des recettes ce qui est dû au fond de gaz. Adopté par 7 contre 5.

La résolution est adoptée ensuite et envoyée aux Aldermen.

Le rapport du trésorier des water works accuse une recette de $5,392 pour la semaine et une dépense de $3,255. Balance $17,831.

Le comité de finance dit qu'un compromis a été fait avec M. Bermudez, qui a acheté un contrat pour la collection de certaines licences.

La licence sur les piqueries de coton est réduite de $150 à $100.

La résolution des Aldermen pour conférer avec le Maire au sujet des élections de mars est adoptée sur le bureau.

Une résolution portant qu'une taxe de 1/2 de 1 pour cent sera accordée sur les propriétés taxables de la ville pour former un revenu le quel sera mis au crédit de la police Métropolitaine, est référée au comité de finance, après avoir été adoptée à la première lecture.

M. Camp présente une résolution additionnelle pour réduire de ce quart à trois quarts de 1 pour cent. Référée au même comité.

Une ordonnance abolissant le bureau des commissaires des waterworks et établissant un comité composé de 4 membres de chaque Conseil est adoptée.

Une résolution réduisant le bonus proposé du chemin de fer de la rue St Charles passe et est envoyée aux aldermen.

Après des beaux travaux qui se résument en frais additionnels, le Conseil des Assistants-Aldermen s'ajourne.

MARIÉ, samedi 22 janvier, à la Cathédrale St. Louis, par le Rév. Louis Hosta, M. GEO. CRESNA, d'Italie, à Mlle VICTORINE LACOSTE, de la Nlle-Orléans. Pas de cartes.

Les journaux de New York sont priés de reproduire.

SERVICE FUNÈBRE.

Une messe pour le repos de l'âme de feu HENRI HABERT sera célébrée à la cathédrale Saint-Louis, le 28 courant, à sept heures et demie du matin. Les amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de sa veuve.

SPLENDIDE COMBINAISON!

20,000 Numéros seulement!

LOTERIE

—A—

NUMÉROS SIMPLES

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

GROS LOT:

$50,000!!!

CLASSE A,

Tirage, à la Nouvelle-Orléans,

Jeudi, 27 janvier 1870.

HOWARD, SIMMONS & CO.,

Adjudicataires.

COMBINAISON.

20,000 NUMEROS.

Billets, seulement $20!!

1 lot de $50,000	soit...	$50,000
1 lot de 30,000	soit...	30,000
1 lot de 20,000	soit...	20,000
1 lot de......	10,000 soit......	10,000
1 lot de......	9,000 soit......	9,000
1 lot de......	8,000 soit......	8,000
1 lot de......	7,000 soit......	7,000
1 lot de......	6,000 soit......	6,000
1 lot de......	5,000 soit......	5,000
1 lot de......	4,000 soit......	4,000
1 lot de......	3,000 soit......	3,000
1 lot de......	2,000 soit......	2,000
25 lots de......	1,000 soit......	25,000
50 lots de......	$500 soit......	$25,000
317 lots de......	200 soit......	63,400

LOTS d'APPROXIMATION

9 approximations de $500 chacune sur les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $50,000 soit $4,500.

9 approximations de $400 chacune sur les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $30,000 soit $3,600.

9 approximations de $300 chacune pour les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $20,000 soit $2,700.

9 approximations de $200 chacune pour les neuf unités restant de la même dizaine du No tirant le lot de $10,000 soit $1,800.

440 lots s'élevant à $280,000

BILLETS ENTIERS, $20

COUPONS, en proportion.

Tapis, Toile cirée, Rideaux.

A. BROUSSEAU & CO,

rue de Chartres, 17, Importateurs et marchands en gros et en détail, de TAPIS, TOILES cirées pour parquets et pour tables, émaillées, &c.

NATTES, paille et coco.
STORES pour croisées, tapis de table.
ETOFFES pour rideaux et pour meubles.
CRINS, Rep, Damas.
RIDEAUX de dentelle, Coutils à matelas, Ressorts, Guipures.

Società Italiana del Tiro al Bersaglio.

Si avvisano i soci che questa sera avrà luogo una seduta straordinaria coll'oggetto di fare alcune modificazioni alla Costituzione. Si raccomanda la massima puntualità. La seduta si aprirà alle ore 7 1/2 pr.
Per ordine del Presidente G. DELL'ORTO, Segretario.

AVIS.

Le public est informé que le grand TIRAGE de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE aura lieu JEUDI 27 janvier, à 11 heures, dans la salle de la Compagnie.
"Gros lot $50,000."
"Seulement 20,000 numéros."
"Prix du billet $20 seulement."
Le public est invité à assister au tirage.

BUREAUX DU CHEMIN DE FER D'ORLEANS.

Encoignure des rues Laharpe et White.
Nouvelle Orléans, le 25 janvier 1870.

CONFORMÉMENT à l'Article XI de la charte de cette Compagnie, une élection de [illegible] directeurs pour un an aura lieu aux Bureaux de cette Compagnie, LUNDI, 7 février 1870, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
J. A. LABARTHE, Secrétaire.

AUX 5,000 COSTUMES!!!

Costumes, Masques et Dominos.

Le Prix décerné à l'Exposition de la Louisiane

MADAME ALABAU,

91 ......RUE CONTI...... 91

Entre Bourbon et Dauphine,
SUCCESSEUR DE MADAME [illegible]
Etablie à la Nouvelle Orléans depuis plus de 25 ans.

COSTUMES, MASQUES, DOMINOS. Etc., Etc.

Mme ALABAU offre à sa nombreuse clientèle et au public en général, des Costumes, Masques et Dominos en satin du meilleur choix, brodés en lamées or et argent, pour messieurs et dames, le tout très riche et arrivant directement de Paris.

Elle invite le public à venir examiner ces magnifiques costumes; il y en a pour tous les goûts.

Prenez tous vos costumes chez Mme Alabau, et ne vous trompez pas de magasin.

RABAIS EXTRAORDINAIRE!

Gants de Peau pour Dames,

A UN ET DEUX BOUTONS

A 50 CENTS LA PAIRE.

Gants système Jouvin, pour dames,

A 70 CENTS LA PAIRE.

Gants Jouvin,

POUR DAMES, à un Bouton à $1 10.
à deux Boutons à 1 70.
POUR MESSIEURS, à deux Boutons à 1 70.

Chez LION & PINSARD,

Nos 151 et 153 rue du Canal, à côté de Holmes.

AVIS.

☞ La barque américaine ARGEAN, venant de Marseille [illegible]
BLANCHIN & [illegible], 82 Vieille-Levée.

Dissolution de Société.

La société qui existait jusqu'à ce jour entre les soussignés sous la raison BARNETT & BOUSQUET a été dissoute d'un commun accord [illegible]. Mr. FELIX BOUSQUET continuera le commerce de [illegible].
MAURICE BARNETT Jr.
FELIX BOUSQUET.
Nlle-Orléans 25 janvier 1870.

Demande de Domestique.

On a besoin dans une petite famille d'une domestique [illegible] rue de Bourbon, No 207 près Quartier.

Pour Bals, Soirées et Théâtres,

Achetez vos GANTS BLANCS

CHEZ

GUÉBLÉ & NIPPERT,

137 RUE DU CANAL 137

Gants de Dames, à 75 cts la paire.
2 Boutons à $1 [illegible].
Véritables Gants Jouvin à 2 boutons à $1.75.
[illegible]

AVIS SPÉCIAL AUX MESSIEURS:

[illegible]
Chemises de peaux, Caleçons, Chaussettes, Bretelles, Cols et Cravates, etc.

Le tout à des prix défiant toute concurrence.

Guéblé & Nippert,
137 rue du Canal.

Réduction! Réduction!

J. LEVOIS & JAMISON

126 ......CANAL...... 126

ONT opéré une nouvelle réduction dans leurs SOIERIES.

POPELINES,

CACHEMIRES,

Et de toutes les autres MARCHANDISES QU'ILS ONT IMPORTÉES, à cause de l'abaissement des frais d'importation et pour réduire leur stock avant l'ouverture de la saison.

Ils feront la semaine prochaine l'ouverture d'un assortiment aussi considérable que varié des derniers genres de

SOIERIES,

LAINAGES,

TOILES ET COTON,

ARTICLES DE TOILETTE pour habillements de printemps et d'été.

Marchandises américaines aux prix les plus modérés.

Les acheteurs en gros et en détail sont invités à venir examiner notre stock.

J. LEVOIS & JAMISON,
96, Canal, entre St-Charles et Carondelet.

Aux Fermiers des Marchés Publics, et à tous ceux que cela peut concerner.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.
22 janvier 1870.

JE vous donne avis par les présentes qu'à partir du 1er février 1870, la Compagnie cessera de fournir du gaz aux [illegible] publics dans les marchés de la ville. La ville de la Nlle-Orléans n'a pas, depuis deux ans, payé à la Compagnie ce qu'elle lui doit pour fourniture de gaz [illegible].
Par ordre. N. O. J. TISDALE, Surintendant général.

Avis au Public.

MONSIEUR PIERRE DEJAN, de retour d'Europe et du Nord, prévient le public et sa nombreuse clientèle qu'il vient de compléter ses achats dans les villes de l'Est et du Nord [illegible].

Dissolution de Société.

La société existant entre MM. V. J. DEJAN, J. DEJAN et M. A. DEJAN, sous la raison DEJAN BROS., a été dissoute d'un commun accord à partir du 20 décembre dernier. Mr. V. J. DEJAN reste chargé de la liquidation et continuera seul les affaires, en conservant la même raison sociale.

Attendu incessamment par navires GUIPUZCOANNO et JOANNE MARIE, de Bordeaux.

300 Barriques VIN Rouge et Blanc, St Romain, Domaine de l'Eglise, Pontac, Côte de Bourg, Médoc, Graves, Pur Barsac.
12 futs COGNAC (Royer aîné) Charente.
1600 caisses VIN rouge et blanc (diverses marques).
100 caisses VIN ROUGE, Ch. Duplessis, Médoc.
100 caisses MUSCAT de Frontignan.
50 do Pale et Brown SHERRY.
75 do VERMOUTH.
50 do MADERE.
25 do PORTO.
10 futs VINAIGRE par vin.
25 caisses do do
50 do LIQUEURS (Superfines) Marie Brizard et Roger.
80 do Liqueur AYAPANA.
1000 boites PETITS POIS, Champignons de Paris, Haricots verts, Macédoines de Légumes.
200,000 BOUCHONS.
60,000 CAPSULES.
150 Rames Papier enveloppe.
1200 Livres Pointes de Paris.
150 Paquets Cire à bouteilles.
30 Paquets Cordes pour caisses.
20 Châssis en fer, porte bouteilles pour 300 à 400 bouteilles.
Cires à barriques, pour soutirage.
Fouets Rignon.
300 Kilos Peinture, blanc de zinc.
A vendre en magasin et sous les quais de la Douane.
DEJAN BROS., 58 rue de la Douane.

Porcelaines Françaises de Limoges

Attendu par les navires GUIPUZCOANO et JOANNE MARIE, de Bordeaux.

14 Boucauts belles PORCELAINE blanche de Limoges.
A vendre par DEJAN BROS., 58 rue de la Douane.

Vêtements Confectionnés et Chemises pour Hommes

Attendu par les navires GUIPUZCOANO et JOANNE MARIE, de Bordeaux.

200 vêtements complets DRAP et COUTIL pour hommes.
20 douzaines CHEMISES Cretonne et Madapolam, blanches et en couleur.
A vendre par DEJAN BROS., 58 rue de la Douane.

ADRIEN DELPIT. NICOLAS CLAUDEL.

A. DELPIT & CIE.

Fabrique à Vapeur de Tabac à Fumer et à Priser

13 & 15......RUE ST-LOUIS......13 & 15

Dépôt......Encoignure Carondelet et Commune......Dépôt

PREMIER PRIX aux Expositions Universelles de Paris, en 1855 et en 1867.
PREMIER PRIX aussi à l'Exposition d'Altona (Allemagne), en 1869, accompagné du Diplôme d'Honneur.

FABRIQUE DE CANDI.

Une des plus Grandes fabriques du Sud.

EST EXPLOITÉE PAR

NORMAN & REISS,

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons,
Toute espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis Star,
Candi amer, Horehound,
Candi tressé,
Candi dur,
Popping Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Gommes,
Boutons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX fines et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS tels que

Boites de fantaisie,
Cupidons de toutes grandeurs,
Feuilles de pâte de gomme,
Feuilles or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance,
[illegible] de fantaisie,
Papier dentelé, etc.

Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

BON TON

CANDI.

BOITES A SURPRISES.

Toutes les boites sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boite vous cachera

UNE SURPRISE.

MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
EPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DE [illegible],
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC.

Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 606 Market St. Philadelphie.

300 DOUZAINES, venant d'arriver, et
A vendre au détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents.
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

HALL OF COOPERS

MUTUAL BENEVOLENT ASSOCIATION.

A UN MEETING RÉGULIER de cette société tenu le 2 janvier 1870, les personnes suivantes ont été nommées officiers:
Président: O. LANAUX
Vice-Président: J. T. DESGRAIS.
Trésorier: J. F. BRUNING.
Secrétaire: V. SAUCIER.
Conducteur: C. LEONARD.
Gardien: L. MONTEAU.
V. SAUCIER, Secrétaire.

Banque Nationale de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 11 janvier 1870.

LES actionnaires ont procédé à une élection de Directeurs pour l'année courante; ont été élus:
JOSEPH H. OGLESBY, JAMES H. LEA,
HENRY HILL, WM. A. JOHNSON,
CHARLES LANIER, J. M. WITHERSPOON,
JULES VAIRIN.

A une réunion subséquente des Directeurs, M. JOSEPH H. OGLESBY a été réélu président et M. HENRY HILL, vice président.
A. LURIA, Caissier.

Louisiana Cotton Manufactory.

Nouvelle-Orléans, le 22 janvier 1870.

UNE élection de cinq Directeurs de cette compagnie pour l'année aura lieu au bureau de MM. A. Roselius & Co., 35, rue St-Louis, le LUNDI 7 février prochain, de 11 heures du matin à 1 heure de l'après midi.
GEO. PERRILLIAT, Secrétaire pro tem.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1870.

UNE élection de neuf directeurs de cette banque pour l'année courante, aura lieu, conformément à la charte, à la banque No 37 rue du Camp, le LUNDI 7 février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Par ordre:
CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

A Louer,

UN GRAND JARDIN ayant environ 4 arpents, bien entouré, et avec une bonne MAISON de résidence, situé à deux îlets d'un chemin de fer de [illegible].
S'adresser à P. S. WILTZ, No 150, rue Carondelet.

Avis aux Barbiers.

SALON DE BARBE à vendre, avec bail de longue durée et des conditions très avantageuses pour l'acheteur. S'adresser rue Douane, 107, où l'on a besoin de suite de deux ouvriers barbiers et d'un [illegible].

Demande de Coiffeurs.

On demande deux OUVRIERS COIFFEURS sachant travailler les cheveux, au No 91 rue des Remparts entre celles Commune et Gravier.

THEO. DANZIGER,

163... Rue du Canal ...163

Je viens de recevoir une consignation de parapluies et ombrelles magnifiques et à la dernière mode, avis. J'offre d'en céder mes articles à cinquante cents de perte par piastre.

J'invite les dames à venir visiter mon magasin où elles trouveront à faire des affaires très avantageuses en toute espèce d'articles.
THEO. DANZIGER, 163, Canal.

R. PIAGGIO,

Marchand-Commissionnaire,

Au coin des rues Canal et Tchoupitoulas.

OFFRE en vente, en magasin et en débarquement en lots au gré des acheteurs—
CANELLE,
NOIX DE MUSCADE,
GINGEMBRE,
CLOUS DE GIROFLE,
POIVRE (suite) de Singapore,
WHISKY de différentes marques.

Avis aux Dames.

FÉLIX SARON,

14 ....RUE BARONNE............

Près la rue du Canal,

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle de la ville et de la campagne qu'il est de retour de Paris, avec le plus grand assortiment de—
CHEVEUX de toutes les genres, depuis le plus noir jusqu'aux couleurs et nuances les plus rares.
LE PLUS JOLI ASSORTIMENT DE
CHEVEUX frisure naturelle, provenant des maisons DAGG, F. et TERRAGE, de Paris.
De plus, le dépositaire de la maison SAVARD, de Paris, garantis 18 carats.
Le plus bel assortiment de Bijouterie imitation, nouveaux modèles.
Dépôt de parfumerie de la célèbre maison VIOLET, si honorablement connue par la supériorité de ses produits.
Les plus grandes nouveautés de COIFFURES EN CHEVEUX.
ÉVENTAILS.
Les meilleurs CORSETS.
Toutes ces marchandises ayant été achetées dans les meilleures conditions et sur les frais de commissionnaire, il invite les dames de la ville et de la campagne à visiter ses marchandises avant d'acheter ailleurs, pour être sûres de la modicité de ses prix, toutes les marchandises seront, vendues à des prix défiant toute concurrence.

SUCCURSALE 210 RUE DU CANAL,
Encoignure du Bazar.
FÉLIX SARON.

N. B.—Un grand salon est réservé spécialement pour la coiffure des dames.
Aussi, coupe de cheveux et frisure des enfants.

Foin. Foin. Foin.

500 BALLES FOIN de l'Ouest, à vendre, en lots au gré des acheteurs, par
EDW. BURKE & CO.,
Aux Nos 133, 135 et 137 de la rue Nlle-Levée, côté Nord.

DOMESTIQUE DE SALLE A MANGER.

Un bon domestique de salle à manger, homme ou femme, trouvera à s'employer immédiatement en s'adressant à l'angle des rues Esplanade et Bourbon. Troisième District.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Les tirages ci-dessus publiés sont tous les jours ci-joints aux journaux, et ont lieu publiquement dans les salons de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & CO.

Rue St. Charles, encoignure [illegible]. En témoignage de quoi nous avons signé [illegible]. Nouvelle-Orléans [illegible] 1870.
H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses [illegible].

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE.

BUREAUX: No 126 de la rue Commune.

CAPITAL PLACÉ EN VALEURS EXCELLENTES GARANTIES .... $600,000.

CETTE COMPAGNIE assure contre les risques d'incendie, de mer et de rivières, aux plus bas taux de prime, et paie les pertes à la Nlle-Orléans, New York, à Liverpool, à Londres ou Havre, à Paris ou à Brème, au gré des assurés.

Assurances contre l'incendie, sur maisons en briques et les meubles qu'elles contiennent, de trois, huit à un demi d'un pour cent par an, et sur les maisons en bois, les meubles, ou fonds de marchandises et autres risques, à proportion.
CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIÈRE, Vice Président.
J. B. ROUX, Secrétaire.

Cadeau au Général LEE.

LES HÉROS DE CHANCELLORSVILLE!

Belle Peinture à l'huile par
[illegible]
Des Généraux
LEE ET STONEWALL JACKSON.
En Exhibition à la Galerie [illegible], NEW [illegible].

En débarquement des navires ARGEAU, de Marseille, et OSWEGO, de Bordeaux.

160 Barriques VIN ROUGE [illegible]
[illegible]
A vendre par BLANCHIN & [illegible]

En débarquement du navire 'Argeau' VENANT DE MARSEILLE.

1000 paniers HUILE [illegible]
[illegible] caisses VERMOUTH [illegible]
[illegible] caisses SAVON [illegible]
[illegible] caisses CAPRES.
A vendre par [illegible]

EN DÉBARQUEMENT DU NAVIRE OSWEGO, Venant de Bordeaux.

40 barriques VIN ROUGE [illegible]
[illegible]

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 93, 95 et 97 de la rue du Camp.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS ferons l'ouverture, dans le courant de cette semaine, de notre assortiment d'automne et d'hiver [illegible]

Armes de Chasse.

M. J. MAGET.

18 Chartres [illegible]

Olives en barillets.

Olives en barillets.

EN débarquement du navire OSWEGO, de Bordeaux—
100 barillets olives [illegible] de la dernière récolte.
16 barriques vin vieux, St-Georges, qualité extra.
Et en magasin—
Un grand assortiment de vins rouges et blancs, de Bordeaux et d'Espagne, Porto, Sherry, et véritable Muscat de Frontignan.
A vendre par J. PLAISENT, No 5, rue St-Louis.

G. L. FEVRE,

148......ROYALE......148

IMPORTATEUR DE

VEAUX VERNIS, [illegible]
[illegible]

J. J. ALBERT,

30....Rue de Chartres....30

Encoignure Douane,

A toujours en magasin [illegible]
CHAPEAUX.
Feutre, Laine, Paille, Campeche, etc.
[illegible]

GROVER & BAKER SONT ENCORE VICTORIEUX!

CINQ premiers prix à la Foire de l'Etat de Jackson, Miss.
[illegible]

Café de la Bourse.

[illegible]

TOUT ce que de meilleur [illegible]
LE MEILLEUR CAFÉ FRANÇAIS.
On y trouvera les meilleurs [illegible]

Whiskies, Genièvres, Vins, &c.

100 barils Whisky [illegible]
[illegible]

R. Rivière,

Café, Billard et Grocerie,

A vendre pour cause de départ.
[illegible]